

WIMAC Indoor Flight - Collège Charlemagne Règles et règlements

WIMAC a reçu la permission de mener des activités de modélisation MAAC à l'intérieur et de bien comprendre et accepter toute autorisation accordée ne s'applique qu'aux activités intérieures - aucune exception

Administration

Club: WIMAC (#182, Zone N)

Lieu: Collège Charlemagne, Gymnase no 4
5000, rue Pilon
Pierrefonds (Québec) H9K 1G4
45.459668, -73.918199

Toute personne qui utilise ce site doit :

1. Être membre en règle du MAAC.
2. Être membre du WIMAC Club (182), ou être un invité et
3. Se conformer au Code de sécurité du MAAC et à tous les règlements du club.

Ces règles sont disponibles en version imprimée ou en ligne. Une copie de ces règles doit être mise à la disposition de tout membre qui exploite un SATP. Le club s'efforcera d'en conserver une copie sur le site du vol.

Toutes les règles et exigences se trouvent sur le site Web « **WIMAC - Vol intérieur 2024 Collège Charlemagne** ».

Aucune nourriture n'est autorisée dans les gymnases.

Il est important pendant notre location d'attendre que les étudiants aient quitté le gymnase avant d'entrer.

Règles du site :

1. Toutes les activités doivent être sous la supervision directe d'un adulte pendant la durée de l'activité.
2. **Il est interdit** de vendre ou de distribuer des boissons alcooliques sans un permis de la Société des alcools du Québec.
3. L'Ordre se réserve le droit de refuser ou d'annuler la location de toute chambre en tout temps et pour tout motif qu'il juge approprié. En cas de plainte ou de désordre, l'Ordre se réserve le droit de résilier le contrat sans délai, sans préavis et sans compensation.

4. Le locataire est responsable de tous les dommages subis à la suite ou en relation avec la location, que ce soit par lui-même ou par des tiers.
5. La responsabilité décrite au paragraphe 7 ci-dessus s'applique à la fois aux personnes et au matériel. Le locataire s'engage à indemniser l'Ordre pour tout déboursement que ce dernier pourrait être tenu de faire en raison des dommages causés au mobilier.
6. Le locataire doit respecter la capacité maximale permise dans chaque chambre.
7. Le locataire doit quitter la salle en s'assurant que tout l'équipement est retiré et que tout l'équipement du Collège, comme les buts de soccer, est retourné à la salle d'entreposage, à défaut de quoi **une amende de 25 \$** par événement sera imposée.
8. Seules les **chaussures de sport** sont autorisées dans les gymnases.
9. **Aucune nourriture n** est autorisée dans les gymnases

En cas d'urgence, composez le 9-11, l'adresse à fournir aux premiers intervenants est la suivante :

Collège Charlemagne, Gymnase no 4,
5000, rue Pilon Pierrefonds (Québec)

Les premiers intervenants sont :

- **Réjean Lefebvre MAAC 97597 (cellulaire 438-379-1830)**
- **John McDonald (Sécurité)**

Procédures normales d'exploitation et règles de sécurité du club

Ce club permet les catégories de modèle suivantes : mPRAS, RPAS

- UMX & Micro Avion à une seule aile / Biplan / Clic / Synergie Style :
- Maximums : Li-Po 2S, Poids 195 grammes,
 - Envergure de 35 »
 - Biplan 24 » Max
 - Aéronefs à voilure multiples :
- Spécifications: Li-Po 2S max, **Poids maximum 230 Grammes**, 35 " Max Envergure de l'aile
- Les hélicoptères d'une taille maximale de 250 et multi-rotors (Quads) de 450 et moins nécessitent une inspection par les gestionnaires avant d'effectuer le premier vol.
- Aucune hélice en carbone n'est autorisée.

Gymnase no 4: 140 pieds de long x 85 pieds de large x 32 pieds de haut.

Remarque : Les avions qui restent coincés dans le plafond ne seront pas descendus avant l'été suivant par le collège. Un cueilleur de cerises est requis.

Les pilotes et le RPAS seront le long du mur à moins de 4 pieds.- La ligne de vol RPAS sera de 8 pieds au-delà du même mur - Les petits drones sont invités à voler près du mur du fond comme l'année dernière.

- **(si nécessaire)**
 - Feu vert allumé (10 min) = avion 2S (Synergy, Click etc.)
 - Feu vert éteint (10 min = petit plan 1S (vapeur, duo, etc.)

Pour les membres qui exploitent mRPAS/RPAS sur ce site :

1. Toutes les inspections ou tous les assemblages avant vol doivent être effectués dans la zone désignée des pilotes.
2. Les batteries ne doivent pas être connectées à des modèles électriques à moins que le modèle ne soit maintenu dans la zone de démarrage ou que le système de propulsion ne soit désactivé / désarmé ou autrement inopérant - aucune exception.
3. La direction de vol, l'atterrissage et le décollage, ainsi que la configuration du trafic des modèles se feront dans le sens antihoraire.
4. Le lancement à la main et le lancement à l'élastique doivent être effectués en accord avec tous les pilotes aux commandes – normalement de chaque côté du poste de pilotage.
5. La récupération de la RPA qui atterrit ou s'écrase dans la zone de vol se fera en accord avec tous les autres modélisateurs / pilotes volant. Ne volez pas et n'utilisez pas un modèle directement au-dessus ou à proximité d'autres personnes récupérant un modèle.
6. Les « observateurs » du MAAC sont facultatifs / **obligatoires** sur notre site. Voici les procédures du site pour assurer la sécurité des témoins :
 - a. **Dressez une liste des zones où une attention particulière devrait être accordée à l'approche des passants ou des zones où les passants sont autorisés sans aucune autre exigence de sécurité (derrière des barrières grillagées, des barrières en plexiglas ou d'autres barrières physiques)**
 - b. Lorsqu'un membre ou une autre personne aperçoit un spectateur qui pourrait entrer dans la zone du bâtiment modèle d'une manière dangereuse, il devrait crier « SPECTATEUR » d'une voix forte.
 - c. TOUS les modélisateurs doivent immédiatement cesser les activités de modélisation dans cette zone et, si possible, atterrir / retourner dans la zone du puits dès que possible en toute sécurité.

- d. Lorsque la sécurité du spectateur n'est plus une menace, la personne qui a donné l'avertissement doit crier « TOUT EST CLAIR », ou les modéliseurs/pilotes peuvent prendre cette décision eux-mêmes, et reprendre les opérations/le vol.

Procédures d'urgence ou de sécurité

7. S'il y a un type de quasi-accident ou de problème de sécurité entre un modèle et un spectateur, TOUTES les activités de modélisation DOIVENT cesser immédiatement. Les membres touchés doivent remplir un rapport d'événement déclarable du MAAC et le soumettre au MAAC et au club/ site/ organisateur de l'événement et suivre la politique du MAAC avec les exceptions suivantes :
 - a. Si le ou les membres touchés croient que le risque était très minime, ils peuvent effectuer leur propre autodéclaration ou évaluation des risques à l'aide du formulaire maac et reprendre la modélisation.
 - b. Si le membre ou l'organisateur du club, du lieu ou de l'événement juge l'événement sérieux, les opérations de modélisation ne reprendront pas tant que les membres n'auront pas reçu la permission du club, du site ou de l'organisateur de l'événement par écrit.
 - c. S'il y a un contact réel entre un modèle et une visionneuse, toutes les opérations de modélisation cesseront jusqu'à ce que MAAC confirme que nous pouvons reprendre les opérations.
 - d. Ce processus est pour votre protection.
8. Les procédures d'urgence telles que les numéros de téléphone, les emplacements de sortie, l'emplacement de l'équipement d'urgence (défibrillateur, extincteurs, etc.) et d'autres services d'urgence, sont affichées sur le mur du gymnase no 4.
9. Aucune autre stratégie d'atténuation des risques n'est requise sur le site de modélisation du Collège Charlemagne.

Diagrammes de vol



